

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-13-3

### **13<sup>ème</sup> Commission**

Commission Région de Colmar

#### **Service instructeur**

Service mobilité et planification

#### **Service consulté**

## **NUMEROTATION ET HIERARCHISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet la numérotation et la hiérarchisation de nouvelles routes départementales ainsi que la renumérotation de voies existantes.

Le présent rapport propose une numérotation et une hiérarchisation pour les sections de routes départementales énumérées ci-dessous, suite aux travaux de la liaison A35-D201 à Ensisheim.

La hiérarchisation des voies conditionne les politiques de réhabilitation, d'entretien, d'exploitation, de sécurité routière et le niveau de service en viabilité hivernale

Pour rappel, l'opération de la liaison A35-D201 à Ensisheim consiste en la création d'une liaison routière entre l'échangeur A35 et la D201, de manière à :

- améliorer la sécurité de la liaison entre l'autoroute A35 et la D201,
- réduire le flux de trafic transitant à travers le centre d'Ensisheim,
- améliorer la desserte de la zone d'activités de la passerelle et de la future zone d'activités d'intérêt départemental,
- réduire les nuisances sonores au niveau des habitations Est du bourg d'Ensisheim.

Les travaux ont débuté le 18 mai 2020 et la mise en service de cette nouvelle voie est effective depuis le 20 mai 2021.

A l'issue de ces travaux, les voies concernées par le processus de numérotation et de hiérarchisation sont les suivantes :

- la liaison A35-D201 à Ensisheim (annexe 1),
- une portion de la D201 à Ensisheim (annexe 2),
- une portion de la D2 à Ensisheim (annexe 3).

Il est également nécessaire d'actualiser la cartographie sur l'état du réseau routier avant et après travaux avec la section de l'ancienne D2 à transférer à la Commune d'Ensisheim et aux exploitants agricoles (annexe 4).

Enfin, l'ancienne route départementale reliant l'échangeur A35 au giratoire de la gendarmerie à Ensisheim sera déclassée et la hiérarchisation de la nouvelle liaison correspondra à celle de la voie déviée.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, suite à la création d'une liaison routière entre l'échangeur A35 et la D201, les propositions de numérotation et de hiérarchisation des routes départementales existantes et des voies nouvelles, ainsi que leurs incidences sur le réseau existant, conformément aux annexes 1 à 4 jointes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY